

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2016
Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN**

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016
(accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession à madame et monsieur Hemmert

Afin d'agrandir leur propriété située 13 chemin de Kerc'hoat madame et monsieur Hemmert sollicitent auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une emprise de 227 m² environ dépendant d'une parcelle communale mitoyenne cadastrée section HB numéro 163, ainsi qu'un morceau de délaissé de voirie pour un prix estimé à 5 675 €.

Madame et monsieur Hemmert propriétaires du 13 chemin de Kerc'hoat à Quimper, ont sollicité auprès de la ville l'acquisition d'une emprise de 220 m² environ à prendre d'une part sur la parcelle cadastrée section HB numéro 163 (200 m² environ) et d'autre part dépendant d'un délaissé de voirie (27 m² environ), qu'il convient de désaffecter et déclasser préalablement à sa cession.

Ces emprises ne présentant pas d'intérêt pour la ville et après consultation de France Domaine, un prix de 25 €/m² a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais afférents à la vente seront supportés par madame et monsieur Hemmert.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accepter la cession de ladite emprise au prix de 25 €/m² ;
- 2 - de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de l'emprise à usage de délaissé, d'une surface approximative de 27 m².

3 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.